

POLITIQUE DES DONNS
Bourse Jean-François Boulais

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES DE PETITE TAILLE



Table des matières

1. Bourse d'études Jean-François Boulais	1
2. Lignes directrices de la Politique	2
3. Responsabilités des donateurs	3
4. Responsabilités de l'AQPPT	4
Annexe : échelle des dons	5

Date de mise en vigueur
7 juillet 2021

Approuvé par le Conseil d'administration

Émilie Couture, présidente

POLITIQUE DES DONNS

Bourse Jean-François Boulais

La présente Politique régit l'acceptation et l'administration des dons provenant de particuliers et d'autres entités. La politique sert de cadre de référence aux donateurs qui souhaiteraient participer au financement de la *Bourse Jean-François Boulais*.

La Politique rappelle les objectifs et valeurs de la *Bourse Jean-François Boulais*, définit les dons autorisés, régit les règles d'acceptation et encadre les aspects légaux des dons.

1. Bourse d'études Jean-François Boulais

L'Association québécoise des personnes de petite taille (AQPPT) est un organisme de bienfaisance reconnu et enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada.

En 2020, grâce au don de monsieur Jean-François Boulais, l'AQPPT a créé une bourse d'études, la *Bourse Jean-François Boulais*. Cette bourse, d'une valeur de 1000\$, est destinée aux étudiants de petite taille collégiaux et universitaires.

Avec l'appui des donateurs, l'AQPPT privilégie les objectifs suivants :

- Encourager les personnes ayant le nanisme à poursuivre des études supérieures ;
- Promouvoir l'obtention d'un emploi de qualité ;
- Poursuivre les objectifs des membres fondateurs de l'organisme en soutenant les jeunes dans leur projet d'inclusion scolaire, social et professionnel.

Toute personne qui désire faire un don pour la *Bourse Jean-François Boulais* doit respecter les règles et les valeurs de la bourse, soit :

- La bourse d'adresse à toutes les personnes de petite taille, soit atteintes de nanisme, quelle que soit leur forme de nanisme (achondroplasie, syndrome de Morquio, ostéogénèse imparfaite, dysplasie spondylo-épiphyse, etc.), y compris les personnes ayant une condition non déterminée ou étant en recherche de diagnostic.

POLITIQUE DES DONNS

Bourse Jean-François Boulais

- La bourse est ouverte à toutes les personnes de petite taille, qu'elles soient membres, ou non de l'association.
- La bourse est destinée aux étudiants inscrits à temps plein au collégial ou à l'université (1^{er}, 2^e ou 3^e cycle) dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports. Tous les étudiants de ces établissements, quels que soient leurs programmes ou leur âge peuvent donc postuler à la *Bourse Jean-François Boulais*.
- La bourse s'adresse aux personnes de petite taille résidant au Québec, quelles que soient leurs origines, leurs religions, leurs identités de genre ou sexuelles, etc.
- Le récipiendaire de la bourse est sélectionné par le Comité de sélection de la bourse. Le Comité est indépendant et souverain.

2. Lignes directrices de la Politique

Les dons permettent à l'AQPPT d'assurer le maintien de la *Bourse Jean-François Boulais*.

Le principe fondamental de la présente Politique est d'assurer la saine gestion des dons et de garantir la liberté du Comité de sélection des récipiendaires. Plus globalement, cette Politique permet :

- D'informer les donateurs sur l'objectif et les limites de leurs dons ;
- De maintenir des relations équitables et cohérentes avec les donateurs ;
- De prendre des décisions éclairées pour l'acceptation des dons ;
- De traiter les contributions reçues conformément aux lois sur l'impôt ;
- D'établir des méthodes sur les plans administratif, juridique et comptables quant à l'acceptation et le traitement des dons ;
- De préserver l'indépendance et la souveraineté du Comité de sélection de la *Bourse Jean-François Boulais*.

POLITIQUE DES DONNS

Bourse Jean-François Boulais

3. Responsabilités des donateurs

Un don est un transfert volontaire de biens, sans contrepartie de valeur pour le donateur.

La définition traditionnelle d'un don dans le droit commun est la suivante :

- Le donateur doit avoir l'intention de donner ;
- Un transfert de biens doit se produire ;
- Le transfert doit être volontaire ;
- Le donateur ne peut rien recevoir en retour, ni aucun avantage.

Pour financer la *Bourse Jean-François Boulais*, l'AQPPT n'accepte que les dons en espèces (chèques, virements bancaires, etc.).

L'Association peut aussi accepter ou refuser toute contribution. Ainsi, l'AQPPT pourra refuser un don si :

- Le don comporte ou pourrait comporter une forme de discrimination (ex. : si le donateur souhaite que la bourse soit remise seulement à des étudiants issus de certaines communautés culturelles, aux étudiants de certains programmes, etc.) ;
- Le don pourrait compromettre l'autonomie, l'intégrité, la réputation ou la mission de la *Bourse Jean-François Boulais* (par ex. : Si le don s'accompagne de proposition de modifier les valeurs ou les règles de la bourse) ;
- Le don implique une contrepartie autre qu'une reconnaissance ;
- Le don fait en sorte que le donateur détermine directement le bénéficiaire et passe outre le Comité de sélection des récipiendaires ;
- Le donateur demande un contrôle sur l'utilisation et la gestion de son don ;
- Le don peut être refusé pour tout autre motif jugé suffisant par l'Association, après consultation du Conseil d'administration.

POLITIQUE DES DONNS Bourse Jean-François Boulais

4. Responsabilités de l'AQPPT

L'AQPPT assume la responsabilité de remettre aux donateurs des reçus fiscaux en accord avec les lois des gouvernements provinciaux et fédéraux. Le numéro d'enregistrement de l'Association québécoise des personnes de petite taille, à titre d'organisme de charité officiel, est 106733462 RR0001.

Tous les renseignements concernant les donateurs sont traités de manière confidentielle et seuls les représentants autorisés y ont accès. Ceux-ci doivent faire preuve de discrétion et de rigueur en ce qui concerne les dons et les informations sur les donateurs.

*L'AQPPT vous dit
Merci!*



POLITIQUE DES DONNS

Bourse Jean-François Boulais

ANNEXE : Échelle des dons

Grâce à votre soutien et à votre confiance, l'Association québécoise des personnes de petite taille peut offrir la *Bourse Jean-François Boulais* à des étudiants atteints de nanisme, favoriser leur persévérance scolaire et faire une différence dans leur futur parcours professionnel.

Afin de fluidifier le versement des dons destinés à la bourse, **l'AQPPT a développé une échelle des dons commençant avec un montant minimal de 100\$.**

Si vous désirez faire un don inférieur au montant minimal, nous vous invitons à donner directement à l'association. Vous contribuerez ainsi au développement des services et de la mission de l'AQPPT.

Échelle des dons	
Niveau 1	100 \$
Niveau 2	250 \$
Niveau 3	500 \$
Niveau 4	750 \$
Niveau 5	1000 \$